

# AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

## Projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de SAINT- JACUT-LES-PINS

Par délibération du 16 décembre 2024, le conseil communautaire de REDON Agglomération a engagé le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Jacut-les-Pins.

La modification envisagée vise à exonérer la création de places de stationnement en zones Ua et Ub pour les projets de changement de destination, de réhabilitation ou d'extension de bâtiments existants.

La mise à disposition du dossier de projet de modification simplifiée se déroulera :

**du lundi 7 avril au mercredi 7 mai 2025 inclus  
en mairie de Saint-Jacut-les-Pins  
aux jours et heures habituels d'ouverture**

Pendant toute la durée de mise à disposition, le dossier sera également consultable :

- Sur le site internet de REDON Agglomération : [www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)

Sur cette même période, le public pourra adresser ses observations :

- Sur le registre papier ouvert en mairie de Saint-Jacut-les-Pins, 1 rue des Moulins – 56220 Saint-Jacut-les-Pins ;
- Par courriel à l'adresse suivante : [mairie@st-jacut-les-pins.fr](mailto:mairie@st-jacut-les-pins.fr), en précisant en objet la mention « mise à disposition du public relative à la modification simplifiée n°4 du PLU »,
- Par voie postale en adressant un courrier à l'attention de M. le Président de REDON Agglomération, 3 rue Charles Sillard – 35600 REDON.

À l'issue de la mise à disposition, un bilan sera présenté en conseil communautaire de REDON Agglomération qui en délibérera et adoptera le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte, par délibération motivée, des avis émis par les Personnes Publiques Associées (PPA) et des observations du public.